

Tarif des frais

(Applicable pour 2014)

	Prix HTVA	Prix TVAC
1. Ouverture, tenue comptable et clôture du dossier :	40,00 €	48,40 €
2. Frais de dactylographie (courriers, consultations, actes de procédure, etc.) (à la page) ¹ :	7,50 €	9,08 €
3. Envoi par voie postale :	Tarif de la Poste	Tarif de la Poste + 21 % de TVA
4. Envoi par fax ou par mail (par envoi) :	1,00 €	1,21 €
5. Constitution de dossier d'audience :	15,00 €	18,15 €
6. Photocopies et impressions (à la page) :	0,50 € en noir et blanc ; 0,70 € en couleur	0,61 € en noir et blanc ; 0,85 € en couleur
7. Frais de déplacement ² (au km) :	0,50 €	0,61 €
8. Frais de téléphone, de secrétariat et autres frais de bureau (<u>hors frais de traduction et de procédure</u>) :	10 % du total des autres frais	10 % du total des autres frais

Les éventuels frais de procédure (frais d'huissier ou de greffe, etc.) ou de traduction vous seront soit portés directement en compte avec communication des pièces justificatives, soit répercutés avec demande d'en assurer le paiement directement (auprès de l'huissier de justice, du greffe, du traducteur, etc).

¹ Toute page commencée est due.

² Hors honoraires couvrant le temps de déplacement.

Marc Gouverneur, Avocat aux barreaux de Mons et de Dinant

CABINET PRINCIPAL : Rue du Gouvernement, 50 à 7000 Mons

CABINET SECONDAIRE : Rue du Calvaire, 5 à 5620 Florennes

GSM : +32 (0)499 48 91 05 – Fax : +32 (0)65 84 06 58 – E-mail : m.gouverneur@avocat.be

TVA : BE 0818.722.560